

DEPARTEMENT  
**SOMME**  
ARRONDISSEMENT  
**AMIENS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N°90/2025**

**Communauté de Communes Nièvre et Somme**

1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT

**Tél : 03/22/39/40/40**

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 12 Juin à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni au foyer de vie « le château blanc » - Rue Chanzly à Flixecourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaients présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, SOUILLARD, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, HENRY, PARMENTIER, DELATRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaients excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET,

Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLME, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, COLOMBEL, BLAIZEL, DELVILLE, BELLAREDJ, CARLE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs : M BELLAREDJ donne pouvoir à M WALIGORA

Mme DE ALMEIDA donne pouvoir à M HENRY

M CARLE donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme MINET donne pouvoir à Mme SOUILLARD

Secrétaire de séance : M DELAFOSSE

**OBJET : Convention de partenariat avec la commune d'Ailly sur Somme pour l'organisation des camps inclusifs 2025**

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

La Communauté de communes Nièvre et Somme a engagé une véritable politique d'inclusion en faveur des personnes porteuses de handicap, faisant du "vivre ensemble" un objectif de premier ordre pour le territoire.

Au regard des objectifs de la Convention Territoriale Globale, signée en octobre 2023 avec la CAF de la Somme, la CCNS réunit régulièrement les partenaires du territoire concernés par les thématiques de l'éducation, de la parentalité, de la jeunesse et du handicap.

Tous les mois désormais, elle organise des comités techniques avec les Accueils de loisirs, les PEP80 et notamment leur service Parentalité et le SESSAD, ainsi que l'IME de Ville-le-Marcllet, l'IME d'Ailly-sur-Somme, l'ESAT et le Foyer de vie A3PH de Flixecourt, et le Pôle Ressources Handicap de la Somme, et les services de la Communauté de communes Nièvre et Somme.

La CCNS évoque et travaille sur les sujets d'inclusion qui sont communs, et elle organise et finance des premières actions communes.

Le premier grand évènement « le Printemps Ensemble ! », a eu lieu le 10 avril 2025 au prieuré de Moreaucourt, sur le thème du jeu et du sport, réunissant les enfants de 8 à 10 ans de plusieurs Accueils de Loisirs, les enfants et adultes des IME d'Ailly-sur-Somme et de Ville-le-Marcllet, et le Service Accueil de jour et le Foyer d'Hébergement de l'ESAT de Flixecourt, pour une grande journée commune de convivialité.

Le prochain projet, au mois de juillet 2025, sera composé de trois séjours en camps de 4 jours et réunira aussi les accueils de loisirs, les IME et ESAT, avec l'organisation d'un spectacle circassien sur le thème de l'inclusion.

Ce projet de camp inclusif a la possibilité d'être soutenu par le Pôle Ressource Handicap 80, mais doit être porté par un accueil de loisirs. Celui-ci sera donc porté par l'accueil de loisirs de la commune d'Ailly sur Somme afin de pouvoir bénéficier de l'aide du PRH80. (80% des dépenses à hauteur de 10 000 €).

La commune d'Ailly sur Somme réglera la facture afférente à l'atelier : « Ouvrez les yeux, on vous parle ! » de l'association « L'extraordinaire Regard »

La communauté de communes, organisatrice, remboursera à la commune d'Ailly sur Somme les frais à l'organisation de cet atelier ainsi que toutes les dépenses engagées déduction faite des subventions perçues et notamment le montant de la subvention accordée par le PRH80.

Une convention est nécessaire à cet effet.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la commune d'Ailly sur Somme pour l'organisation des camps inclusifs 2025 dans les conditions définies ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 080-200071223-20250612-90\_2025-DE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 juin 2025 et de sa publication le 16 juin 2025.

